

# 1716-1948: Métayers de Bazoges, témoins et acteurs des changements de leur temps

## Contribution à une histoire des changements fonciers pour Bazoges-en-Pareds. (Suite)

Travaillez, prenez de la peine :  
C'est le fonds qui manque le moins.  
Un riche Laboureur, sentant sa mort prochaine,  
Fit venir ses enfants, leur parla sans témoins.  
Gardez-vous, leur dit-il, de vendre l'héritage  
Que nous ont laissé nos parents.  
Un trésor est caché dedans.  
Je ne sais pas l'endroit ; mais un peu de courage  
Vous le fera trouver, vous en viendrez à bout.  
Remuez votre champ dès qu'on aura fait l'Aout.

Creusez, fouillez, bêchez ; ne laissez nulle place  
Où la main ne passe et repasse.  
Le père mort, les fils vous retournent le champ  
Deçà, delà, partout ; si bien qu'au bout de l'an  
Il en rapporta davantage.  
D'argent, point de caché. Mais le père fut sage  
De leur montrer avant sa mort  
Que le travail est un trésor.

Jean de La Fontaine, *Fables*, *Le Laboureur et ses enfants*, fable 9, livre V, 1668.

Le remembrement de 1972-1975<sup>1</sup> à Bazoges fut un grand changement: des chemins ont disparu, d'autres ont été créés, des parcelles ont été regroupées en immenses champs, les haies ont été massivement arrachées. Le paysage de bocage naguère barricadé de haies se souvient de ce brutal changement. Ce remembrement foncier ne fut pas le premier dans le paysage rural et agricole de Bazoges-en-Pareds. Le rythme lent de la vie des campagnes, les pratiques immuables et les paysages façonnés sur les siècles ne révèlent leur importance que parce qu'ils ont connu des ruptures.

À Bazoges-en-Pareds, une autre rupture eut lieu au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle quand l'ancien domaine de la seigneurie de Bazoges et sa tour au centre du bourg furent vendus. C'était alors le temps des métairies qui elles-

mêmes n'avaient pas toujours existé. Nous rencontrons alors les métayers bazogeais des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècle. Ils sont les témoins des paysages, des pratiques et des rapports à la terre. Les indispensables et passionnants documents de l'époque expliquent les liens entre propriétaires et exploitants.

Les historiens de la métairie la font naître dans une autre époque de grand changement foncier qui

serait à dater du XV<sup>e</sup> siècle, à la fin de la Guerre de Cent ans. Ces ruptures et ces évolutions qui ont marqué paysages, mentalités et structures des campagnes font l'objet de ces pages. C'est une petite tentative d'approche de l'histoire rurale et agraire de notre commune qui nous permet de révéler les traces actuelles des héritages de la métairie d'autrefois.



Plaque de la rue des métairies, village de Pareds, commune de La Jaudonnière, automne 2020 cliché A.R

<sup>1</sup> Le remembrement de 1972-1975 a été présenté dans les pages 'histoire' du bulletin municipal de Bazoges de 2020.



## 1859 : La seigneurie de Bazoges-en-Pareds vendue et quatre métairies démembrées

Le 1<sup>er</sup> février 1859, Marie Françoise Estelle Carré de Candé (1791-1871), fille d'un lieutenant général de la sénéchaussée de La Rochelle, « épouse assistée et autorisée », selon la formule consacrée de cette époque, de Paul Laurent Augier de Moussac (1780-1863)<sup>2</sup>, procéda à la vente du domaine de Bazoges-en-Pareds<sup>3</sup>. Elle tenait cette propriété de ses parents, derniers « seigneurs » de Bazoges, qui l'avaient eux-mêmes acquis de Louis Barnabé de Baudéan, comte de Parabère et de Pardaillan en 1765<sup>4</sup>. En 1859, le couple Augier de Moussac possède un peu plus de 180 hectares sur la commune de Bazoges<sup>5</sup>.

À la fin du Moyen Âge, le seigneur de Bazoges possédait une suite de domaines pour le soutien des charges qu'il assumait. Selon les notes et transcriptions de l'abbé Georges Gaillard à partir des documents conservés aux Archives départementales de la Vienne, à Poitiers<sup>6</sup>, il s'agissait de sept métairies situées sur la paroisse de Bazoges à l'exception de celle du Buron,

située dans le village de Pareds à La Jaudonnière<sup>7</sup>.

En 1859, il ne restait que cinq métairies sur les sept mentionnées par les sources du Moyen Âge. Les deux exploitations situées près du bourg de Bazoges disparaissent de la documentation au début du XVII<sup>e</sup> siècle<sup>8</sup> : une métairie appelée La Gauvrière, en face du château sur la route qui conduit à Malvoisine et la métairie des Sappinauderies située entre la route qui va au cimetière et la route de Malvoisine

Cette vente concerne d'abord le « vieux manoir avec ses tours, ses ruines, la cour, la maison qui est habitée par le métayer [...] avec le jardin », et « tous les bâtiments et servitudes avec quereux<sup>9</sup>, cour qui se trouvent placés de l'autre côté de la rue faisant face au château, l'aire et gerbière... »<sup>10</sup>.

La vente de 1859 décrit ensuite minutieusement quatre des cinq métairies qui restaient alors. Il s'agit de la métairie du château appelée borderie du château<sup>11</sup>. Elle est alors habitée par Philippe

Henry Ducept, le métayer. La métairie de Frogère<sup>12</sup> forte de trente hectares dont vingt-deux de terres labourables est exploitée par Louis Belaud et Jean Ducept. La métairie de La Touche<sup>13</sup> est la plus vaste avec trente-cinq hectares de terres labourables et onze hectares de pré et pâtis mais presque pas de bois. En 1859, elle est exploitée par François Ducept. Enfin, la métairie de La Roussière dans le village du même nom qui rassemblait trente-trois hectares de terres labourables et onze hectares de prés et pâtis. On ne mentionne pas le nom de son exploitant.

<sup>2</sup> Beauchet-Filleau, *Dictionnaire historique et généalogique des familles du Poitou*, 2<sup>e</sup> édition, tome 2, 1895, article 'CARRÉ de CANDÉ', page 127, recherche-archives.vendee.fr, 4 num 512 22, vue 39 / 361, 2<sup>e</sup> édition, tome 1, 1891, article 'AUGIER de MOUSSAC', page 174, recherche-archives.vendee.fr, 4 num 512 19, vue 182 / 234 (page 174) ;

<sup>3</sup> Le 01.02.1859, en l'hôtel de la mairie de Bazoges-en-Pareds. Joseph Michel SEVIN, huissier et mandataire des époux de MOUSSAC met en vente de gré à gré ou aux enchères l'ancienne seigneurie de Bazoges. Original aux archives de la Vendée, 3 E 54-113, dossier janvier à juin, notaire Marie Victor Auguste Naud, à La Châtaigneraie, 37 folios papier avec procuration en brevet du 04.01.1859 à Montmorillon attachée au milieu ainsi que quatre plans extraits du cadastre de la commune de Bazoges-en-Pareds

<sup>4</sup> Vente du 01.02.1859, folio 22 / 37 pour l'origine de propriété. Louis Barnabé de Baudéan (1716-après 1770) était l'un des trois enfants de Marie-Madeleine Coatquer de La Vieuville de Kermorial, marquise de Parabère (1693-1755), célèbre pour avoir été la favorite de Philippe d'Orléans, régent de l'enfant roi Louis XV et connue pour sa vie amoureuse à la cour de France.

<sup>5</sup> Cadastre napoléonien de Bazoges-en-Pareds, 1834-1963. Tableaux indicatifs des sections du cadastre et table alphabétique des propriétaires non mises à jour, (vues 431-542), Augier de Moussac receveur des finances à Montmorillon (vue 439/542), archives départementales de la Vendée, 3 P 154.

<sup>6</sup> Georges Gaillard, originaire de La Réorthe fut curé de Saint-Sulpice-en-Pareds et surtout érudit et passionné de l'histoire des seigneuries ; il a travaillé sur des documents classés dans la série C 507 des archives départementales de la Vienne.

<sup>7</sup> D'une contenance de 103 boissellées (16 hectares environ), cette « maison et métairie du Buron dépendant de la seigneurie de Bazoges [...] consistant en maison, grange, etc. » fut affermée pour 5 ans par le fermier du château à Louis Fumeleau et Marie Liepvre, sa femme et leurs enfants qui demeuraient de communauté en une des métairies du Pasty. Minute de maître TUDEAU notaire au Bouildroux (1720-1743), 3 E 46-2-5, vues 404 et 405/697.

<sup>8</sup> Ces deux métairies sont encore mentionnées et situées dans le dénombrement de la terre de Bazoges, archives départementales de la Vendée, E 81, registre, petit in-folio, 288 feuillets, parchemin. Édition dans l'inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790, Vendée, archives civiles, tomes III. Sous-série 1 E, familles et seigneuries : lettres A et B, par Pascal Lanco et Régis de Saint-Jouan, archivistes en chef, 1958, pages 68-140

<sup>9</sup> Un quaireux ou quereux (caireux) en Poitou est une place au centre du village où aboutissent rue et ruelles mais chez nous c'est l'espace nu et non fermé près des bâtiments de l'exploitation et attenant à la voie publique. *Dictionnaire du monde rural Les mots du passé*, Marcel Lachiver, Fayard, 1997, articles « quaireux », page 1384 et « quereux », page 1391.

<sup>10</sup> Ce sont les lots 1 et 2, folios 1 et 2 de la vente du 01.02.1859.

<sup>11</sup> Vente du 01.02.1859, les lots 3 à 25 décrivent les terres labourables, prés et bois.

<sup>12</sup> Vente du 01.02.1859, les lots 26 à 47 détaillent les terres de cette métairie.

<sup>13</sup> Vente du 01.02.1859, lots 48 à 93



## 1859: La seigneurie de Bazoges-en-Pareds vendue et quatre métairies démembrées *(suite)*

En 1859, on assiste à un démembrement de la seigneurie de Bazoges mais également des métairies elles-mêmes. La vente découpe les quatre métairies en cent trente et un lots. Sur les quatre métairies il est parfois effectué deux à trois divisions par parcelle. C'est ce qui se passe par exemple pour le champ de la fuie sur la métairie de La Roussière. Cette pièce de terre est divisée en trois parcelles de 56, 69 et 59 ares<sup>14</sup>. Suite à ces divisions de parcelles, on dut tracer, supprimer ou modifier des passages. Des chemins d'une largeur de cinq mètres sont créés et on modifia les attributions des haies. En revanche, l'abattage des arbres est réservé et les noyers en particulier sont préservés. C'est le statu quo aussi concernant les prises d'eau. On constate donc un démembrement de la métairie puisque les terres sont divisées. Il s'agit aussi ensuite d'un remembrement puisque on refonde en morcelant et en créant de fait un nouveau parcellaire et des nouveaux chemins.

Cette vente entraîne d'autres transformations. Le changement de propriétaire permet le passage du faire-valoir indirect de la terre à son exploitation directe. Parmi les sept plus importants adjudicataires, pour des sommes supérieures à 7000 francs, les quatre métayers se portent acquéreurs. Philippe Ducept et son épouse Suzanne Orion, métayers de la métairie

dite « borderie du château » avec leurs six enfants<sup>15</sup> achètent une portion des bâtiments, le champ des Goubretières, le champ de la Morinière, et le pâtis des Goubretières pour 10 000 francs. François Ducept (né en 1803<sup>16</sup>) et son gendre Auguste Annereau (né en 1827), métayers à la Touche, achètent le premier lot des bâtiments de la métairie de la Touche, le champ de la Groix et la petite luzerne pour 7 000 francs. Louis Belaud (né en 1814) et Jean Ducept (né en 1813), beaux-frères, métayers demeurant à Frogère acquièrent pour 12 000 francs le premier lot des bâtiments de la métairie de Frogère, le champ de la Chaignasse, le champ du Bréchou et le pâtis de la Porte. Enfin, Charles Chamare (1818-1901), un métayer veuf, achète avec sa belle-mère Marie Bibard, et sa deuxième épouse Mélanie Belaud, le second lot des bâtiments de la métairie de Frogère, et la deuxième division du champ de la Fuie pour 7000 francs. On notera qu'on ne sait pas ce qu'il est advenu de la métairie de La Roussière mais la mémoire locale ne se rappelle pas d'une métairie dans ce village. Ces « cultivateurs » selon le mot de la vente de 1859, descendants des métayers du XVIII<sup>e</sup> siècle, deviennent alors propriétaires de leurs terres. Ils étaient parfois originaires des paroisses voisines, passaient de métairie en métairie et avaient contractées entre eux des alliances. Les Chamare qui venaient de Saint-

Sulpice-en-Pareds et qui y étaient laboureurs métayers avant la Révolution ont été métayers dans les métairies de la Martinière (années 1820) puis de Durchamp (années 1840-1860). Les Annereau étaient métayers au Vergier, dans le bourg, dans les années 1820-1830. Les Ducept-Godreau les y avaient précédés dans les années 1800-1810 avant de s'installer à La Touche et à La Roussière. Le patronyme Ducept est très fréquent à Bazoges aux XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles et on a pu identifier trois familles différentes mais qui étaient sans doute liées<sup>17</sup>. Différentes familles Belaud parfois liées aux précédentes familles citées avaient été en métayage à Puymain : les Belaud-Orion, 1780-1838 ; à Pulteau : les Belaud-Jarrion entre 1760 et 1790 ; à Siclon : les Belaud-Duret dans les années 1820-1830, originaires de Saint-Hilaire-du-Bois ; à La Morinière : les Bodin-Belaud vers 1840 et parmi les adjudicataires de 1859, etc<sup>18</sup>.

Le démembrement du domaine de Bazoges ne profite pas essentiellement aux métayers. Deux des plus importants acquéreurs sont les grands propriétaires fonciers de la commune. Dans le bourg, Henri Toussaint Etienne baron Pervinquière (1823-1883) qui s'était fixé à Bazoges par son mariage avec Luce Jouffrion du Vergier (1828-1906)<sup>19</sup> acquiert pour 15 000 francs le donjon,

<sup>14</sup> Vente du 01.02.1859, folio 21

<sup>15</sup> Liste nominative (recensement de population) 1856 Bazoges, 6 M 47, 2 Mi 21/14, <https://etatcivil-archives.vendee.fr/f/recensement>

<sup>16</sup> Toutes les dates sont issues de recherches à partir de l'état civil de Bazoges-en-Pareds, AD 2 E 0/14, <https://etatcivil-archives.vendee.fr/f/etatcivil>

<sup>17</sup> La base de données généalogiques Noms de Vendée consultable par le site des archives départementales de la Vendée qui concentre plus de trois millions de relevés attribue le plus grand nombre de résultats (129) pour le patronyme DUCEPT à la commune de Bazoges-en-Pareds

<sup>18</sup> La base de données généalogiques Noms de Vendée consultable par le site des archives départementales de la Vendée qui concentre plus de trois millions de relevés attribue 151 résultats pour le patronyme BELAUD à la commune de Bazoges-en-Pareds loin derrière celles de Saint-Sulpice-en-Pareds (1335), Réaumur (452), Thouarsais (422), Antigny (256), Saint-Pierre-du-Chemin (218), La Châtaigneraie (211) Bouildroux (193) Vouvant (185), toutes communes ou anciennes communes de l'Est vendéen.

<sup>19</sup> [familledevendee.fr](http://familledevendee.fr)



## 1859: La seigneurie de Bazoges-en-Pareds vendue et quatre métairies démembrées (suite)

la maison du métayer et une portion des anciennes douves. Alfred de Buor (1834-1914)<sup>20</sup>, gendre du châtelain de Velaudin Paul Frédéric des Nouhes devient

propriétaire de la grande partie du bois du Plessis-Bouchard pour la somme de 10 000 francs. La vente profite également aux marchands aisés comme les Pérochain, de

La Touche (pour 14 900 francs), les Perrin, du bourg (pour 8 550 francs), et à d'autres artisans, bordiers ou propriétaires pour des sommes moins importantes.

### Le métayage: exploitation de la terre et des hommes

La vente de 1859 nous dévoile également comment on exploitait la terre du bocage avant les grands changements du XX<sup>e</sup> siècle. Si dans certaines régions de la France de l'ouest, le métayage était un faire-valoir de la terre très peu courant<sup>21</sup> le spécialiste pour la Gâtine poitevine ; le docteur Louis Merle<sup>22</sup>, explique que pour ce bocage voisin de notre bocage du canton de La Châtaigneraie, le système d'exploitation appelé métairie était prépondérant. Il précise qu'on oppose traditionnellement la métairie qui compte souvent environ trente hectares et davantage à la borderie qui est une exploitation qui n'excède pas dix hectares de superficie alors<sup>23</sup>. À Bazoges, on parle de borderies pour des exploitations dont la superficie pouvait aller jusqu'à vingt-cinq hectares et pour les métairies jusqu'à soixante. On comprend mieux pourquoi l'ancienne métairie du château de Bazoges était appelée borderie. D'une contenance globale de quarante-trois hectares environ, elle n'est constituée que dix hectares de terres labourables soit l'équivalent d'une borderie pour l'époque. Elle est en

revanche pourvue de plus de dix hectares de prés et pâtis. La plupart des champs labourables contiennent aux alentours d'un hectare. La belle particularité de cette métairie hébergée dans le bourg de Bazoges au plus près du château, est qu'elle est constituée pour moitié de bois : vingt-trois hectares tous situés au Plessis-Bouchard<sup>24</sup>. On peut penser qu'il s'agit des reliques de la réserve seigneuriale du Moyen Age.

Il ne faut pas réduire la définition de la métairie à la taille de l'exploitation : c'est bien plus que cela. Les deux systèmes d'exploitation que sont la métairie et la borderie s'opposent sur bien d'autres aspects. Selon le docteur Merle et d'autres auteurs, anciens ou contemporains<sup>25</sup>, la métairie est un domaine rural dont l'exploitant n'est pas le propriétaire et qui nécessite une mise à bail par écrit ou oral. Il y avait sans doute beaucoup de baux qui étaient consentis à l'oral<sup>26</sup>. La rémunération de l'exploitant en métayage s'effectue par le partage des récoltes. Le cheptel est abondant pour le train de labourage et il faut donc des prairies naturelles au voisinage

et en bordure des ruisseaux, des prés fauchables et gaignables (deux coupes). Les pâtis, prés de seconde zone ne donnent pas de foin mais seulement de l'herbe à brouter. Les noues sont des petites parcelles à faucher mais pas destinées à être pâturées car marécageuses. Les terres labourables constituent la plus grande partie du sol de la métairie. La haie joue un triple rôle : clôture et protection pour les bestiaux, réserve de bois, et le fossé dont le rejet lui sert de socle draine les eaux<sup>27</sup>.

Dans le Poitou, la première édition du droit coutumier remonte au XV<sup>e</sup> siècle<sup>28</sup>. Cette ancienne coutume décrit divers types d'exploitation de la terre : la mazure, la borderie, le quarteron et le retail qui pouvaient être pourvus ou non de bâtiments : c'est-à-dire qu'ils étaient hébergés ou non. L'ancienne coutume du Poitou ne parle pas de la métairie selon le docteur Merle.

<sup>20</sup> familledevendee.fr

<sup>21</sup> Paul Bois, *Paysans de l'Ouest. Des structures économiques et sociales aux options politiques depuis l'époque révolutionnaire dans le Sarthe*, Éditions de l'École des Hautes Études en sciences sociales, 1960, édition de 1984, pages 87, 431.

<sup>22</sup> Docteur Louis Merle, *La métairie et l'évolution agraire de la Gâtine poitevine de la fin du Moyen Age à la Révolution*, Paris, S.E.V.P.E.N., 1958, École pratique des Hautes Études – VI<sup>e</sup> section. Centre de recherches historiques. Les hommes et la terre volume II, 252 pages.

<sup>23</sup> *Ibidem*, pages 40-41 et page 99.

<sup>24</sup> Le bois du Plessis-Bouchard est coté B, 119 dans le cadastre dit napoléonien de 1834.

<sup>25</sup> J.-A. Cavoleau, *Statistique ou description générale du département de la Vendée ...*, Fontenay-le-Comte, Robuchon, 1844, décrit le système du métayage pour la culture du bocage, pages 506-507 ; Hermouet Philippe, Manoury Guy Mémoire de fin d'étude pour l'obtention du diplôme d'agronomie approfondie. *L'agriculture des Epesses : commune du haut Bocage vendéen 1789-1980*, juin 1982, archives départementales de la Vendée, BIB MEM 240.

<sup>26</sup> Annie Antoine, *Terre et paysans en France aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, « Documents Histoire », Ophrys, 1998, page 65.

<sup>27</sup> Docteur Louis Merle, *op.cit.*, voir note 14

<sup>28</sup> Filhol, René. *Le Vieux Coutumier de Poitou*, Bourges : Éditions Tardy (éd. René Filhol, Travaux de la Société d'Histoire du droit et des institutions des pays de l'Ouest de la France), 1956, commenté et mis en ligne par <http://coutumiers.edel.univ-poitiers.fr/items/show/2>



## Le métayage : exploitation de la terre et des hommes (suite)

La métairie est toujours pourvue de bâtiments d'exploitation à la différence de la borderie qui pouvait ne pas l'être. Au Moyen Age, un grand nombre de petites tenures étaient exploitées directement contrairement aux domaines placés dans la réserve des seigneurs qui étaient exploités par valets<sup>29</sup>.

Entre 1450 et 1550, la Gâtine poitevine subit un remembrement foncier important par un vaste rassemblement des terres sous la forme de métairies<sup>30</sup>. La constitution des métairies a été le fait de la noblesse. Marchands et bourgeois ne firent que les acquérir et les arrondir. Sur les 1200 baux ruraux de 1500 à 1800 étudiés par le docteur Merle<sup>31</sup>, les 3/5 s'appliquent à des métairies appartenant à des nobles. Par le retrait féodal, qui est le droit que la coutume donne au seigneur de retenir une terre lorsqu'elle a été vendue par son vassal, en remboursant à l'acquéreur le prix de son acquisition, la noblesse poitevine a su s'opposer à tout changement et résister aux crises des revenus. Dans le fief, le seigneur toujours chef militaire, juge et protecteur des hommes, devient rentier du sol. Les seigneurs ont augmenté le volume de leurs recettes en rachetant « les tenures [pour] les faire exploiter par une main-d'œuvre avec laquelle [ils] partag[ent] les

fruits qu'elle aura fait naître par son travail. C'est le métayage »<sup>32</sup>. Les petits tenanciers ont vendu car à la fin du XV<sup>e</sup> siècle, la misère des paysans est grande et ils sont déjà débiteurs de seigneurs pour défaut de paiement de rentes. Fin XVI<sup>e</sup> siècle, les guerres de religion ont éprouvé le Poitou, et la vente de terres les fait passer de la condition de tenancier modeste à la condition de métayer plus favorable grâce à l'élevage des bestiaux. La substitution de la métairie à la tenure a demandé beaucoup de temps, un siècle au moins sinon davantage.

À Bazoges, le métayage est un système d'exploitation agricole connu. On l'appelait aussi culture partiaire ou colonage. Il est encore aujourd'hui décrit de mémoire d'homme et de façon analogue car il existait toujours dans les années 1940-1950. La métairie de Loyauville par exemple était composée de quarante-cinq hectares aux parcelles groupées de superficie variable entre trois et quatre hectares. La maison d'habitation était belle. Le grand bâtiment d'exploitation construit au tournant des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècle probablement est appelé grange. Il est attenant à l'habitation laissée à disposition du métayer. La grange était composée d'une écurie pour les vaches située dans la partie la plus proche de la maison, d'une écurie pour les bœufs dans la

partie la plus éloignée et, séparant les deux écuries : d'une immense grange à foin<sup>33</sup>. Une métairie isolée comme Loyauville avait les terres jointives. Le matériel appartenait au métayer : charrette, charrue, etc. ainsi que la moitié du cheptel<sup>34</sup>. Une autre métairie située dans le village de Pulteau a bien failli oublier son nom : c'est la Puymainerie. Connue dans la documentation depuis 1716, ce n'était pas encore une des huit métairies de la famille Loyau, à Pulteau. La Puymainerie, pourvue d'environ quarante hectares a été exploitée en métayage jusqu'en 1948<sup>35</sup>. La loi votée en France à l'unanimité le 13 avril 1946 condamna le métayage dans les faits en excluant toute convention particulière entre les parties. Elle accorda au preneur la possibilité de passer au fermage. Cette loi à but social<sup>36</sup> a pu faire regretter l'association parfois fructueuse de l'investissement et du savoir-faire qui a permis en Vendée de belles expériences<sup>37</sup>. La loi défendait les intérêts des travailleurs. Les terres de la métairie de la Puymainerie, métairie de village à la différence de Loyauville qui était une métairie isolée, n'étaient pas forcément d'un seul tenant et la taille des parcelles était d'environ deux hectares. Le système du métayage supposait bien chez nous aussi le partage des récoltes à moitié, la vente des animaux à moitié ainsi que le partage des grains battus.

<sup>29</sup> Docteur Louis Merle, *op.cit.*, page 99.

<sup>30</sup> La transformation de la signification de la métairie et l'extension de son application sont résumées pages 115-116 et 209-210 de *l'Histoire de la France rurale*, sous la direction de Georges Duby et Armand Wallon, par Hugues Neveux, Jean Jacquart et Emmanuel Leroy Ladurie, volume 2. *De 1340 à 1789*, « Points Histoire », seuil, Paris, 1975.

<sup>31</sup> Les sources d'information du docteur Merle, historien de la métairie de la Gâtine poitevine, sont les minutiers des notaires remplis des acquisitions de terres paysannes par des marchands. Voir pages 64-72.

<sup>32</sup> Docteur Louis Merle, *op. cit.*, voir note 14, page 69.

<sup>33</sup> Voir la description qu'en fait Michel Gautier dans *Mémoire populaire des Vendéens*, Geste Éditions, page 477 de l'édition de poche, 2009.

<sup>34</sup> Entretien avec Guy Poirier, le 20.10.2020.

<sup>35</sup> Entretiens avec Paul Frouin, les 23.09. et 07.10.2020.

<sup>36</sup> Waldeck Rochet (1905-1983), député de la Saône-et-Loire et de Seine-Saint-Denis, de 1936 à 1940 puis de 1945 à 1973, fondateur de l'organe de presse *La Terre*, secrétaire général du Parti communiste français entre 1964 et 1972 a publié avec Félix Garcia, Hubert Ruffe, Daniel Guillaume *Le Statut du fermage et du métayage: les interventions de Waldeck Rochet, Félix Garcia, Hubert Ruffe et Daniel Guillaume, ...* suivi du texte complet de la loi, Parti communiste français (Impr. centrale du Croissant), 1946, 32 pages.

<sup>37</sup> Joseph de la Bassetière, regrette ainsi l'interventionnisme des pouvoirs publics et le manque de liberté des bailleurs dans « La fin annoncée du métayage. La mutation de la propriété foncière. », pages 357-360 dans *1900-2000. La Vendée. Histoire d'un siècle, Recherches vendéennes*, Annuaire de la Société d'Émulation de la Vendée et revue du centre vendéen de recherches historiques, n°6, 1999.



## Le métayage: exploitation de la terre et des hommes (suite)

Une étude menée à partir des minutes des notaires de l'ancien ressort de Vouvant-La Châtaigneraie ayant résidé à Bazoges et au Bouildroux, entre 1715 et 1745<sup>38</sup> permet de mieux comprendre ce mode de faire-valoir de la terre. Pour ces trente années, les trois notaires ont fait rédiger soixante-douze baux à ferme. On affermait alors les borderies (trente-six baux pour maisons et terres exploitables) mais les bailleurs pouvaient aussi simplement louer une maison, un moulin à eau, quelques boisselées de terre ou du cheptel. Pour ces trente ans, on a trouvé seize baux à moitié concernant onze métairies isolées ou dans des villages de la paroisse de Bazoges : la Fembretière (1715), les Landes (1716), la Puymainerie de Pulteau (1716), l'Aumandière (1716), le Pâtis (1716, 1731, 1738), Siclon (1733, 1735, 1740), la Branjardièrre (1734, 1736), la Brouardièrre (1734), les Rambaudières (1736), la Maison Neuve (1736), la Vendrie (1740).

Le bailleur loue généralement pour cinq années mais parfois aussi pour trois ans (pour trois des seize baux étudiés). Le commencement de la ferme est toujours fixé à la Toussaint. On trouve dans la transcription du bail de la métairie de La Puymainerie (voir encadré p.suivante), les articles qui

composent généralement le bail à métayage d'une terre au XVIII<sup>e</sup> siècle, à Bazoges.

Les baux qui sont des documents courants dans les archives, se révèlent très riches de renseignements pour l'histoire des travaux agricoles mais aussi pour celle des hommes et des femmes qui en vivaient. Alors que les fermages des borderies sont la plupart du temps payables en argent, les fermes des métairies sont consenties « à moitié de tous



Boulite de la grange datée des années 1900, ancienne métairie de La Puymainerie, village de Pulteau, commune de Bazoges-en-Pareds, cliché A.R 07/10/2020

grains qui croîtront sur le lieu et terre dépendantes [...] et aussi à moitié de profits de bestiaux». Ce bail à moitié s'applique sur un hébergement fourni par le bailleur et « consistant en maisons, granges, toits » mais l'objet du bail c'est d'abord et surtout les « terres labourables et non labourables, prés, pâtis et généralement tout ce qui dépend de ladite métairie ».

La rédaction des baux obéit à une

structure et à des formulations stéréotypées observés dans bien d'autres régions de France comme en Touraine<sup>39</sup>. D'abord, il est annoncé que « jouiront les preneurs des dits lieux en bons pères de famille sans commettre ni souffrir qu'il y soit commise aucune dégra[da]tions » et qu'ils « seront tenus d'emblaver et cultiver suivant usage et coutume des lieux ». Les preneurs sont obligés de « rendre net et vanné la moitié des blés qui appartiendront au sieur bailleur et les mettre dans les greniers ». Les semences sont fournies par le bailleur et le preneur tout comme le bétail qui peut faire l'objet d'un acte juridique à part appelé bail à cheptel. Concernant les semences, on n'indique pas qu'il s'agit d'une condition à moitié mais seulement que « le sieur bailleur fournira cinq boisseaux de blé savoir trois de seigle et deux de méture pour aider à ensemen-

et le surplus sera fourni par les preneurs ». Le bail nous apprend ainsi la nature des blés (qui est un terme générique) semés et donc ensuite transformés pour la nourriture quotidienne. Il s'agit de seigle et de méture qui est un des innombrables synonymes de méteil. C'est généralement un mélange de céréales, en Poitou de seigle, froment et orge de printemps appelée baillarge ou encore d'avoine<sup>40</sup>.

<sup>38</sup> À partir du site internet des archives de Vendée, nous avons dépouillé les minutes de l'étude de maître François CAILLEY, notaire à Bazoges-en-Pareds (1715-1716), 3 E 57 148-1-1 et 1-2 : 207 vues et celle de maître Sébastien TUDEAU notaire au Bouildroux (1720-1731) 3 E 46 1-3-1 à 1-3-7 : 626 vues ; (1732-1738) 3 E 46 2-1 à 2-5 : 697 vues ; (1739-1743) 3 E 46 3-1 à 3-8 et celle de maître Jean PETITFILS notaire au Bouildroux (1743-1747), 3 E 40 41-1 jusqu'à la vue 152 / 452.

<sup>39</sup> Annie Antoine, publie et explique un bail à moitié d'une métairie en Touraine, pages 62 à 78 de *Terre et paysans en France aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, « Documents Histoire », Ophrys, 1998.

<sup>40</sup> Marcel Lachiver, *Dictionnaire du monde rural Les mots du passé*, Fayard, 1997, articles « méteil » et « méture », pages 1127-1129.



## Le métayage : exploitation de la terre et des hommes (suite)

Ce qui est frappant dans les baux à moitié ce sont les charges qui pèsent sur les preneurs appelés métayers. Outre le loyer proprement dit : la moitié de la récolte et le paiement des impôts : « cens et devoirs dus sur les lieux et domaines dépendant de ladite métairie », les métayers doivent aussi s'acquitter de ce qu'on appelle les « menus suffrages ». À La Puymainerie, il s'agit d'une somme en argent de quinze livres, de huit poulets, quatre chapons, huit livres de beurre et huit fromages par an. On y rajoute des

services qui s'apparentent à des corvées et rappellent celles dues à un seigneur au Moyen Age. À La Puymainerie, les tenanciers devaient répondre à toute demande de charroi avec hommes et bœufs ; ils devaient couvrir les bâtiments d'exploitation au moins une fois dans le courant de la ferme et une des femmes devait aider la femme du bailleur à sa lessive. À la lecture des baux à moitié des années 1715-1745, ces menus suffrages sont aussi variés qu'étonnants et révélateurs des besoins de la société rurale. Aux

métayers de La Fembretière en 1715, il est exigé un cochon de lait, trois chapons au jour de Noël, six poulets, six fromages, six livres de beurre par an<sup>41</sup>. À l'Aumandière, « s'obligent encore les preneurs de donner pour chacune [des] dites années au sieur bailleur dix livres de beurre net, dix fromages, dix poulets, quatre chapons en saisons convenables et fileront les femmes et preneurs six livres de lin commun aussi par chacune des dites années... »<sup>42</sup>.

### 18 mai 1716, Bail à ferme de la métairie de La Puymainerie, sise au village de Pulteau dépendant de la seigneurie du dit Pulteau dont les revenus sont évalués à deux cents livres.

Minute de maître François CAILLEY, notaire à Bazoges-en-Pareds (1715-1716), Archives départementales de la Vendée, 3 E 57 148-1-1, vues 162-165/207. La transcription qui suit a modifié l'orthographe de l'époque afin de présenter un texte selon les règles de la nouvelle orthographe

Aujourd'hui dix-huitième jour du mois de mai mil sept cent seize avant midi furent présents et personnellement établis en droit et dûment soumis par devant nous notaires et tabellions royaux au ressort de Vouvant en Poitou :

M[âit]re Jean Gaigneur fermier général de la terre et seigneurie de Pulteau paroisse de Bazoges-en-Pareds y demeurant d'une part, et Mathurin Ayrault, Louis Bellaud, André et Jacques Bellaud laboureurs demeurant les tous ensemble et en communauté de biens à la métairie de L'Aumandière, paroisse dudit Bazoges d'autre part, lequel dit sieur Gaigneur ce jourd'hui de son bon gré franche et libre volonté loue et sous afferme ce que ces présentes loue et sous afferme auxdits Ayrault et Bellaud présents et acceptant le lieu et métairie de La Puymainerie sise au village de Pulteau dépendant de la seigneurie du dit Pulteau dépendant de la seigneurie du dit lieu consistant en maisons, granges, toits, terres labourables et non labourables, prés, pâtis et généralement tout ce qui dépend de la dite métairie sans pour ledit sieur bailleur en rien réserver ni retenir et pour en jouir tout ainsi que en jouit à présent François Gauthier métayer en icelle que les preneurs ont dit savoir, connaître sans plus amples spécifications, pour les temps et espaces de cinq années consécutives, l'une suivant l'autre / et sans intervalle de temps à commencer en première d'icelle au jour et fête de tous les saints prochaine et après continuer jusqu'à expiration des dites cinq années à moitié de tous grains [trois mots rayés] qui croîtront sur le lieu et terre dépendantes de ladite métairie et aussi à moitié de profits de bestiaux [...]

Seront tenus et obligés lesdits preneurs de rendre net et vanné la moitié des blés qui appartiendront au sieur bailleur et les mettre dans les greniers ce pour par les preneurs

jouir et user des jardins dépendants de ladite métairie et de l'ouche et y faire ce que bon leur semblera sans que le sieur Gaigneur y puisse rien prendre.

Se sont obligés et s'obligent lesdits Ayrault et Bellaud de payer la somme de quinze livres, huit poulets, quatre chapons, huit livres de beurre net et en pot et huit fromages le tout pour chacune dites années et saisons convenable.

Seront les preneurs sujets envers le sieur Gaigneur à toutes semonces avec hommes, bœufs et charrettes ainsi que les autres métayers de ladite seigneurie et une des femmes des preneurs sera tenue d'aider à laver les lessives de la demoiselle Gaigneur.

Jouiront les preneurs des dits lieux en bons pères de famille sans commettre ni souffrir qu'il y soit commis aucune dégra[da]tions.

Et seront tenus d'emblaver et cultiver suivant usage et coutume des lieux à peine et dommage / ci insérés.

N'abatront les preneurs aucun arbre par le pied et n'ébrancheront que ceux qui ont accoutumé l'être ayant l'âge de cinq ans.

Et seront tenus de faire recouvrir les lieux et bâtiments de ladite métairie une fois pendant le cours de la présente ferme étant fourni de matériau par le sieur bailleur que les preneurs iront quérir à leur frais.

A été convenu et stipulé que le sieur bailleur fournira cinq boisseaux de blé savoir trois de seigle [deux mots rayés] et deux de métire pour aider à ensemer et le surplus sera fourni par les preneurs qui seront tenus et obligés de payer les cens et devoirs dus sur les lieux et domaines dépendant de ladite métairie.

[...] Et fourniront les preneurs grosse des présentes au sieur Gaigneur à leurs frais [...]

Les parties ont évalué entre elles les fruits et les revenus de ladite métairie à la somme de deux cents livres. [...]

[La minute est signée] Gaigneur Martin Cailley

<sup>41</sup> Minute de maître François CAILLEY, notaire à Bazoges-en-Pareds (1715-1716), 3 E 57 148-1-1, vues 159-161/207

<sup>42</sup> Minute de maître François CAILLEY, notaire à Bazoges-en-Pareds, 3 E 57 notaire à Bazoges-en-Pareds (1715-1716), 148-1-1, vues 168-169/207



## Le métayage: exploitation de la terre et des hommes (suite)

À Siclon en 1733: dix livres de beurre, quatre chapons, dix fromages, six poulets, un cochon de huit semaines, deux oisons, quatre livres de fillasse<sup>43</sup>, ou en 1740, il s'agit du service de trois journées de fauche et quatre journées de femmes<sup>44</sup>. À La Branjardière en 1734 et 1736, outre les chapons, poulets, et cochon, il leur fallait fabriquer des sabots avec les pieds de vergne que le bailleur leur fournirait, mais aussi le labourage et les charrois nécessaires à une borderie dans le

bourg de Bazoges appartenant au bailleur<sup>45</sup>. Dans les baux de fermage des borderies, il n'est pas rare non plus de lire ces menus suffrages qui sont des redevances en nature ou en service : trois journées pour aider à bêcher et cultiver la vigne des Roches pour une borderie à Pulteau en 1731<sup>46</sup>, deux livres de laine en bourgeon à La Joulinière en 1734<sup>47</sup>, un demi-boisseau de noix, payable en deux termes, moitié Notre Dame de mars et Toussaint en 1734 en plus des dix-huit livres annuelles pour la ferme

d'une maison au bourg « appelée vulgairement La Breillerie »<sup>48</sup>, une journée de fauche, un pied de vergne, encore à Pulteau, pour une borderie en 1738<sup>49</sup>. Les suffrages et services demandés lors des fermage en argent des borderies sont cependant moins importants, nombreux et variés que ceux qui étaient exigés à l'occasion des baux à moitié des métairies.

## Au XVIII<sup>e</sup> siècle: des communautés de métayers en difficulté

Les baux à moitié des métairies de Bazoges mentionnent toujours les bailleurs et les preneurs. Les métairies de La Fembretière, de La Puymainerie de Pulteau, au Pâtis, à Siclon, à La Branjardière, aux Rambaudières et à La Maison Neuve ont pour bailleurs des fermiers généraux. Ce sont des personnes chargées par les possesseurs de grands domaines de rechercher des preneurs, d'imposer les baux et de veiller à leur exécution. Ces fermiers généraux sont les bourgeois des campagnes qui résident parfois dans le château du maître comme c'est le cas pour le fermier général du seigneur de Puymain qui afferme la métairie de la Fembretière. La métairie du Pâtis comme celle des Rambaudières est la propriété du prieur de Bazoges et sont affermées par un fermier général tout comme les métairies de Siclon qui dépendent des seigneuries des Ouches et du Vergier. Ces fermiers généraux ont droit au titre de « maîtres » dans les documents: ils habitent les logis des seigneurs absents ou des maisons du bourg. Aucune métairie de la première moitié du

XVIII<sup>e</sup> siècle dont il est question dans les actes des notaires n'est affermée directement par le noble, propriétaire du domaine dont elle dépend. Les métairies directement affermées par leurs propriétaires le sont parce qu'ils sont marchands ou bien notaires, bourgeois résidant à Bazoges ou alentours.

Quant aux preneurs, on les appelle toujours les « laboureurs ». Ce sont les laboureurs à charrue car ils disposent des outils pour le travail et ils apportent la moitié du bétail en particulier les bœufs, indispensables aux labours des grandes surfaces. Les « laboureurs à bras » étaient les bordiers : ils possédaient moins de bétail et de matériel car ils avaient moins de surface à cultiver et se les faisaient parfois prêter. L'autre point commun des métayers c'est qu'ils prennent leur bail en communauté. Ce sont rarement un couple seul, et dans ce cas comme dans tous les actes, hommes et femmes sont appelés par leurs nom et prénom, suivis de la mention « et leur communauté ». Quand la parenté est indiquée, il peut s'agir de frères, d'associés

et plus souvent d'un beau-père et de son gendre comme au Pâtis et aux Landes en 1716, d'une mère : Jeanne Morin et Isaac Rousseau, son fils, laboureur et Jacqueline Entron, la bru à La Branjardière en 1734. À La Brouardière en 1734, André Belaud, Jean Belaud, son fils, Perrine Périneau sa femme, Perrine Belaud, sa sœur, sont tous en communauté. Ils « sortent » de la Tournerie de Saint-Sulpice-en-Pareds. Ce sont les mêmes que l'on retrouve deux ans plus tard dans la métairie de la Maison Neuve. Ils ont été remplacés par André et Paul Belaud, père et fils. Il paraît exister des familles spécialisées dans le travail sur les métairies et des noms reviennent sans cesse tout au long du XVIII<sup>e</sup> et du XIX<sup>e</sup> siècles. Les Belaud sont à La Villeneuve, à La Branjardière, à Pulteau, à La Brouardière avec les Jarrion, mais aussi à la Maison Neuve. En 1859, on retrouve les Belaud à Frogère avec les Ducept, présents aussi dans la métairie du château et sur celle de La Touche.

<sup>43</sup> Minute de maître TUDEAU notaire au Bouildroux (1720-1743), 3 E 46-2-5, vues 115-116/697

<sup>44</sup> Bouildroux, minute de maître TUDEAU notaire au Bouildroux (1739-1743), 3 E 46-3-3, vue 348-349/810

<sup>45</sup> Minute de maître TUDEAU notaire au Bouildroux (1720-1743), 3 E 46-2-5, vues 209-210/697

<sup>46</sup> Bourg de La Caillière, Carrefour Bibart, Minute de maître TUDEAU notaire au Bouildroux (1720-1743), 3 E 46 1-3-1, vues 615-616/626

<sup>47</sup> Minute de maître TUDEAU notaire au Bouildroux (1720-1743), 3 E 46-2-5, vues 154-155/697

<sup>48</sup> Carrefour Bibart, La Caillière, minute de maître TUDEAU notaire au Bouildroux (1720-1743), 3 E 46-2-5, vues 235/236/697

<sup>49</sup> Bouildroux, minute de maître TUDEAU notaire au Bouildroux (1720-1743), 3 E 46-2-5, vues 657/658/697



## Au XVIII<sup>e</sup> siècle : des communautés de métayers en difficulté (suite)

Ces noms de famille sont très courants dans le canton de La Châtaigneraie et tous leurs membres ne sont pas parents même si on est tenté de faire des liens entre eux avec succès parfois. Ils figurent en bonne place parmi les adjudicataires de la vente de 1859, comme on l'a vu.<sup>50</sup>

On découvre ces communautés de laboureurs dans les contrats de mariage et dans tous les actes des notaires. Ils sont aussi présents au sein de la communauté des habitants. Avant la Révolution française, les communautés des habitants (ancêtres de nos conseils municipaux) étaient constituées de l'ensemble des chefs de famille d'une paroisse qui s'administraient eux-mêmes et étaient représentés par leur syndic. Elles élisent les collecteurs ;

elles organisent l'assiette et la répartition des impôts. De 1705 à 1786, sur les treize actes de la communauté des habitants de la paroisse de Bazoges-en-Pareds qui sont parvenus jusqu'à nous<sup>51</sup>, huit présentent des requêtes en surtaxe auprès de leur représentant, le syndic.

Les plaintes de surtaxe ne sont pas réservées aux métayers. Ainsi, le 18 avril 1734, c'est le fermier général de la seigneurie du Vergier dont dépend la métairie de Siclon qui porte la requête. On voit même les collecteurs enregistrer celle de René Gabriel Gaborin, seigneur de Puymain, au sujet de l'exploitation de la terre de Puymain et des taxes afférentes. Les métayers sont cependant les plus nombreux à le faire : en 1726, Mathurin Éraud et en 1731, Pierre Himbert

et ses parsonniers « laboureurs et exploitants la métairie de la Touche Philippe au village de la Villeneuve ».

Le 23 avril 1786, c'est au tour de Mathurin Godreau à cause de l'exploitation de la métairie de la Mercerie de demander une baisse de sa taxe. Les officiers de la justice locale écoutent les plaignants mais ils entendent aussi les collecteurs. Le sénéchal, chef de la justice locale vit auprès des métayers et connaît leurs conditions de vie : Jean Marie Jouffrion reconnaît « que leur taxe est à la vérité trop forte ainsi que celles de la majeure partie des [...] habitants ». On décide pour « entretenir la paix qui règne entre eux » de la réduire pour l'année suivante et de répartir la perte engendrée.

**23 avril 1786, Bazoges-en-Pareds, acte de communauté des habitants de Bazoges-en-Pareds** convoquée au son de la cloche à la manière accoutumée à la diligence du sieur Pierre Frouin, syndic en exercice de ladite paroisse, issue de messe paroissiale dite et célébrée par M[ess]ire Grondin prêtre curé de ladite paroisse à la plus grande affluence du peuple sortant de l'ouïr étant au-devant de la grande porte et principale entrée de l'église du d[it] lieu.

Minute passée devant Charles-Nicolas BLAIZOT, 1764-1793, an IV-an VII, notaire à Saint-Sulpice-en-Pareds. Archives départementales de la Vendée, 3 E 57/252-265, vues 55-56. 4 folios.

Ont comparu m[aitr]e Pierre Jean Marie Jouffrion s[ieu]r du Vergier sénéchal de ce lieu, le s[ieu]r Pierre Maurice David fermier du château, Pierre Chauveau maréchal, Mathurin Belaud lab[ou]reur, Louis Plancher lab[ou]reur, Pantaléon Clemanceau lab[ou]reur, Jean Gautier lab[ou]reur, Jean Belaud lab[ou]reur, Nicolas Annereau lab[ou]reur, Jean Chevallereau sabotier, Mathurin Rousseau lab[ou]reur, le s[ieu]r Jean Chevallier, bourgeois, Louis Airaud lab[ou]reur, Louis Chauveau maréchal, et autres faisant la plus saine et majeure partie des d[its] habitants,

lesquels après avoir eu communication des pièces ci-dessus sont tous unanimement d'avis que la taxe imposée la présente année sur les d[its] Godreau et com[munau]té soit entièrement payée aux d[its] collecteurs,

qu'ils reconnaissent que leur taxe est à la vérité trop forte ainsi que celles de la majeure partie des dits habitants mais que pour éviter toutes contestations et entretenir la paix qui règne entre eux ils consentent tous que la taxe du d[it] Godreau et com[munau]té pour raison de l'exploitation de ladite / métairie soit réduite en principal à la somme de cent vingt livres à la prochaine assiette, en conséquence ils donnent pouvoir aux collecteurs qui seront en charge en cette p[aroi]se l'année prochaine mil sept cent quatre-vingt-sept de faire la dite réduction ce qui fera une perte de vingt-et-[une livres onze sous] pour lad[ite] paroisse qui sera répartie non seulement sur les objets qu'ils pourront découvrir n'être point taxés, mais encore sur ceux qu'ils croiront les moins chargés, s'en rapportant à leur âme et conscience [...]

*[Sept habitants signent avec les deux notaires]*

<sup>50</sup> Voir notes 17 et 18.

<sup>51</sup> Archives départementales de la Vendée : Jacob BEGAS, 30 oct. 1693 et 4 oct. 1705, (3 E 57/148), notaire à Bazoges-en-Pareds, année 1705, 4 oct., vues 3 et 4 ; Sébastien TUDEAU, 1720-1743, (3 E 46/1-3), notaire au Bouildroux, année 1723, 17 janv. : vues 67 et 68, année 1724, 16 juill. vues 135 et 136, année 1726, 5 mai, vues 239 et 240, année 1729, 24 juin, vues 490 et 491, année 1731, 25 févr., vues 575-576, année 1734, 18 avril, vues 187 et 188 ; Jean PETITFILS, 1744-1760, (3 E 40/41-44), notaire au Bouildroux, année 1754, 15 déc., vues 486 et 487 et 27 déc., vues 490 et 491 ; Charles-Nicolas BLAIZOT 1764-1793, an IV-an VII (3 E 57/252-265), notaire à Saint-Sulpice-en-Pareds, année 1773, 18 avril, vues 43-44, année 1775, 8 janvier, vues 240-241, 23 avril, vues 299-300, année 1786, 23 avril, vues 55-56.



## Au XVIII<sup>e</sup> siècle: des communautés de métayers en difficulté (suite)

Ces plaintes annoncent les nombreuses doléances de 1789 face au poids d'une fiscalité devenue trop lourde : une des origines de la Révolution française. À la lecture des nombreuses charges décrites par les baux qui pèsent sur les preneurs « à moitié » et en examinant les plaintes qu'ils portent devant la communauté des habitants, on peut se poser la question de savoir si les métayers vivaient dans de bonnes conditions, ou bien s'ils étaient pauvres et exploités. À cela, le docteur Merle décrit l'appauvrissement progressif des métayers, au cours des trois siècles, du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle. Il parle d'un « véritable prolétariat dont la condition instable est une des

caractéristiques [...] de son état. »<sup>52</sup> C'est ce que confirme Jacques Péret, de l'université de Poitiers<sup>53</sup> en précisant que les grands bénéficiaires de l'exploitation des métairies étaient les intermédiaires entre métayers et seigneurs : les fermiers généraux. Nous les avons seulement évoqués pour Bazoges et leur existence est documentée : ils étaient présents partout au XVIII<sup>e</sup> siècle et représentent le « triomphe de la bourgeoisie rurale » selon l'auteur.

En 1859, ce sont les descendants des métayers alors en difficulté cent ans plus tôt, au XVIII<sup>e</sup> siècle, qui achètent les métairies. Selon les historiens, le contexte du monde rural a changé entre temps. Malgré les grandes disparités

économiques selon les régions de France, le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle est plus favorable au monde rural : l'exode des plus marginaux des campagnes améliore la situation des salariés et l'accès à la propriété est favorisé. Le monde rural s'ouvre un peu plus et les revenus augmentent car les pratiques se modernisent même si la société agricole reste encore archaïque<sup>54</sup>. Les conditions de vie restent pourtant encore difficiles à la campagne. Les prix des bestiaux et de la terre sont élevés, la concurrence entre fermiers est forte et les fermages élevés.

La vente et le démembrement des métairies du 2 février 1859 permet d'éclairer pour Bazoges cette période d'amélioration de l'exploitation agricole. Beaucoup d'exploitants et de métayers accèdent ainsi à la propriété individuelle : une liberté fondamentale. Le métayage a cependant encore de beaux jours devant lui en ce milieu de XIX<sup>e</sup> siècle puisqu'il n'est aboli que près de cent ans plus tard. Enfin, entre 1948 et 1970, les descendants des métayers du XIX<sup>e</sup> siècle pensent à leur tour au changement : un remembrement pour moderniser les campagnes au nom de la productivité.



La métairie de La Mercerie selon le cadastre napoléonien de Bazoges-en-Pareds, 1834-1963, section B de Puymain, 2<sup>e</sup> feuille, parcelles 342-871, AD 85, archives départementales de la Vendée, 3 P 014/9

Merci à MM. Guy Poirier et Paul Frouin pour avoir rappelé leurs souvenirs d'anciens métayers à Bazoges. Merci à M. Régis Fron pour son accueil chaleureux à La Puymainerie qu'il restaure avec enthousiasme.

Merci aux habitants de Pulteau qui ont permis les rencontres.

Merci à M. Philippe Richier, maire de Bazoges et à M. Denis Giacomazzi, 1<sup>er</sup> adjoint, ainsi qu'à la nouvelle équipe municipale pour leur soutien et leur confiance.

Alain Rouhaud, novembre 2020.

<sup>52</sup> Louis Merle, *op. cit.*, page 203.

<sup>53</sup> Jacques Péret, *Seigneurs et seigneuries en Gâtine poitevine. Le duché de la Meilleraie XVIII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*, Mémoires de la Société des antiquaires de l'ouest, quatrième série, tome XIII, années 1974-1976, Poitiers, 1976, introduction page XXIV, et pages 150-162.

<sup>54</sup> Christophe Charle, *Histoire sociale de la France au XIX<sup>e</sup> siècle*, éditions du Seuil, 1991 ; Alain Plessis, *De la fête impériale au mur des fédérés 1852-1871*, « Nouvelle histoire de la France contemporaine, 9 », éditions du Seuil, 1979.